


<p>ENTRE les Producteurs</p> <p><b>GAEC LE FOURNIL DES PAYSANS</b>  <i>Fabien et Laurence ABRY</i>          120 Route du Grand Pré          74330 MESIGNY          Tél : 06 11 71 39 49          Mail : <a href="mailto:lefournildespaysans@gmail.com">lefournildespaysans@gmail.com</a></p> <div style="text-align: right;">  </div>	<p>ET l'Adhérent(e) numéro :</p> <p>NOM<sup>1</sup> : .....</p> <p>Prénom : .....</p> <p>Numéro de téléphone : .....</p> <p>Adresse mail (en majuscules) :          .....@.....</p> <p><small><sup>1</sup>Un seul nom, identique à celui donné à l'adhésion.</small></p>
--	--

**SELON LES « MODALITES » ENONCEES PAGE SUIVANTE**

Pour 4 distributions, selon une fréquence **trimestrielle** du **22 mars au 13 décembre 2023 inclus**.  
 Et dont les dates sont consultables sur [www.novelamap.org](http://www.novelamap.org).

Contenu du panier	Prix unitaire	Qté <sup>2</sup>	Montant
Farine de blé T80 – 1kg	2,40 €		€
Farine de blé T80 – 2kg	4,70 €		€
Farine de blé T80 – 5kg	11,10 €		€
Farine de blé T110 – 1kg	2,40 €		€
Farine de blé T110 – 2kg	4,70 €		€
Farine de blé T110 – 5kg	11,10 €		€
Farine de blé variété ancienne T80 – 1kg	2,90 €		€
Farine de blé variété ancienne T80 – 2kg	5,70 €		€
Farine de blé variété ancienne T80 – 5kg	13,60 €		€
Farine de seigle T110 – 1kg	2,90 €		€
Farine de seigle T110 – 2kg	5,70 €		€
Farine de seigle T110 – 5kg	13,60 €		€
Farine de petit épeautre T80 – 1kg	5,60 €		€
Farine de petit épeautre T80 – 2kg	11,10 €		€
Farine de petit épeautre T80 – 5kg	27,10 €		€
Brioche nature (450g)	5,40 €		€
Brioche pépites chocolat (450g)	5,60 €		€
Pâton de pizza (500g)	2,50 €		€
Total par distribution			€
Total pour les 4 distributions			€

<sup>2</sup> Par distribution

**SIGNATURE DE CONTRAT**

Afin de simplifier l'organisation, merci de :

- **remplir le contrat en 1 exemplaire** (ou 2 si vous souhaitez conserver le vôtre après signature du producteur).
- **et d'apporter le contrat et le règlement le mercredi 30 novembre 2022** (18h30 – 19h30)
- **règlement à l'ordre du « Fournil des Paysans » en 1 (ou 2) chèque(s)** correspondant(s) au montant total, qui seront débités en mars et juin 2023, le cas échéant.

<input type="checkbox"/> En cochant cette case, le <b>producteur</b> s'engage à respecter les <b>engagements du producteur</b> stipulés dans le règlement intérieur de l'association. Date et signature du producteur :	<input type="checkbox"/> En cochant cette case, l' <b>adhérent</b> s'engage à respecter les <b>engagements du consommateur</b> stipulés dans le règlement intérieur de l'association et certifie avoir lu les modalités du contrat. Date et signature du consommateur :
--	--

*Rappel : la signature d'un contrat ne peut se faire qu'après adhésion et paiement de la cotisation à NovelAmap et implique donc l'engagement de participer comme **bénévole** à 4 distributions minimum sur l'année.*